

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL Du 28 mars 2023 / N° 57

**Président :** M. Clovis Chételat, président du Conseil général

**Secrétaire :** Mme Sylvie Koller, secrétaire

**Lieu :** Centre communal de Vicques - salle du 1<sup>er</sup> étage

### 1. Ouverture de la séance

**Le président, M. Clovis Chételat**, ouvre la séance à 19h30. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire et les représentants de la presse.

La séance a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel n°10 du 16 mars 2023 ;
- par courriel ;
- par affichage public.

**Sont présents :** Floriane Beuret, Patrick Cerf, Boris Charmillot, Clovis Chételat, Martial Chételat, Martin Clerc, Michel Darbellay, Nicolas Dupré, Gabriel Friche, Laura Frund, Léna Joliat, Eric Lachat, Gabrielle Maître-Brusatin, Alain Munier, Eric Schaller, Louise Schaller, Laurent Steulet, Damien Voisard, Catherine Wolff, Joseph Zmoos.

**Excusés :** Fabrice Lachat, Maël Ruffieux, Nicolas Ruchti

20 conseillers généraux sur 23 sont présents. Le quorum est atteint ; la majorité absolue est fixée à 11.

L'ordre du jour est accepté et sera débattu comme suit :

#### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance ;
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2022 et procès-verbal de la séance du Conseil général du 31 janvier 2023 ;
3. Questions orales et interventions ;
4. Réponse à la motion « Marquons notre attachement à la ville de Moutier » ;
5. Demande de prolongation du délai de réalisation du postulat « Renforcer l'attrait des mandats au Conseil communal » ;
6. Demande de prolongation du délai de réalisation du postulat « Atribus dans chaque village » ;
7. Statuer sur l'adhésion au centre régional de collecte et de valorisation des déchets (CCV) ;
8. Statuer sur la fermeture des bureaux de vote à Corban, Montsevelier et Vermes ;
9. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de M. Victor Benareau dans le cadre d'une demande de naturalisation ordinaire ;
10. Présentation du programme de législature 2023-2027 ;
11. Communications.

Avant de débiter, **M. le Président** souhaite que l'assemblée observe un moment de silence à la mémoire d'Hervé Ruffieux, qui nous a quittés tragiquement le week-end dernier. Nos pensées émues vont ce soir à Maël ainsi qu'à sa famille.

## 2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2022 et procès-verbal de la séance du Conseil général du 31 janvier 2023

Les procès-verbaux des séances ont été envoyés par courriel. **M. le Président** propose de ne pas en refaire la lecture. Comme aucune modification n'est demandée **les PV sont acceptés à l'unanimité** et la secrétaire est remerciée.

## 3. Questions orales et interventions

### 3.1 Valorisation des déchets verts au Tritout

**Mme Laura Frund** s'avance à la tribune pour la première question orale :

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, chers collègues,

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables, la production de biogaz apporte une contribution essentielle à la transition énergétique en Suisse. Le Canton du Jura, de par sa situation rurale, présente un grand potentiel pour la production de biogaz et fait partie des régions suisses les plus actives dans le domaine puisqu'il héberge actuellement 7 installations en service. Depuis septembre 2022, une centrale de biogaz est en construction à Courtemelon et elle sera mise en service fin 2023. Cette installation sera alimentée à partir de lisier, de fumier et de déchets verts. L'installation produira et injectera dès l'hiver 2023 environ 10 gigawattheures par an de biométhane jurassien dans le réseau d'Energie du Jura SA. Cette production équivaudra à 10% de la consommation régionale de gaz naturel. Le SEOD (Syndicat de gestion des déchets de Delémont et alentours) a annoncé qu'il soutenait le projet et que les déchets verts des communes membres seront utilisés pour produire du biogaz.

Dès lors, le Conseil communal a-t-il prévu que le Tritout de Val Terbi mette à disposition ses déchets verts pour alimenter cette centrale ?

Je remercie le Conseil communal de sa réponse. »

**M. Michel Arnoux**, apporte la réponse suivante :

« Le Conseil communal a reçu les responsables de la centrale biogaz pour examiner leur offre de collaboration. L'offre détaillée ne porte que sur le gazon et le compost (10% du volume). Il faudrait donc de toute façon garder une solution de collecte locale pour le reste des déchets verts. Actuellement, le Tritout récupère tous les déchets verts. Ces déchets sont ensuite valorisés par l'entreprise d'un particulier.

Finalement, l'offre biogaz n'a pas été retenue pour des questions purement financières : les conditions offertes par notre prestataire actuel sont plus économiques.

En conséquence de quoi, le Conseil communal recommande le statu quo en matière de traitement des déchets verts. Il va de soi que nous restons attentifs et ouverts à toute proposition dans ce domaine et continuerons d'examiner la situation sur ce marché en évolution constante ».

**Mme Laura Frund** est satisfaite.

### 3.2 Equité d'accès aux écopoints

---

**M. Martin Clerc** prend la parole pour la seconde question orale :

« Nous allons statuer sur l'adhésion au centre de collecte et de valorisation des déchets. Dans la convention avec le SEOD, il est prévu d'installer des écopoints dans les villages de Corban, Montsevelier et Vermes. Des bennes permettront d'y récolter le verre, le papier, le carton et le métal blanc.

A Vicques puisqu'il y a le Tritout il n'est pas prévu d'écopoint, la Commune continuera d'y gérer les déchets. Cependant l'utilisation du Tritout est limitée par des horaires contraignants et un accès excentré.

Est-il possible d'avoir à Vicques une prestation équivalente aux autres villages ?

Ce qui voudrait dire un écopoint centré ou des bennes accessibles au Tritout pour les mêmes produits.

Je vous remercie pour votre réponse ».

**M. Michel Arnoux** s'exprime en ces termes :

« Dans la phase de discussions menée avec le SEOD, le Conseil communal avait pris soin d'évaluer les possibilités de localisation des écopoints y compris au centre du village de Vicques. Les prescriptions du SEOD stipulent que les écopoints doivent être installés en zone d'utilité publique conformément au plan d'aménagement local (PAL), ce qui réduit grandement les localisations possibles.

La localisation envisagée se situe à l'endroit de l'ancien centre de collecte, derrière l'école du bas. Cette localisation n'a finalement pas été retenue pour les raisons suivantes :

- Le Conseil communal ne souhaite pas créer de trafic supplémentaire dans cette zone fréquentée par de nombreux écoliers et par ailleurs limitée à 20km/h ;
- Les administrés ont désormais l'habitude de se rendre au Tritout où ils bénéficient d'une assistance par le personnel sur place (pensons aux personnes âgées par exemple) ;
- Au contraire du Tritout, les écopoints ne sont pas surveillés, ce qui pourrait être source de nuisances ou de dépôts « sauvages » au milieu du village et à deux pas de la rivière ;
- Enfin, un écopoint supplémentaire n'est pas gratuit. Cette prestation agit doublement en augmentant le coût du traitement des déchets et en diminuant le volumes des déchets valorisables au Tritout, ce qui n'est pas souhaitable.

En conclusion, le Conseil communal n'est pas favorable à l'installation d'un écopoint au centre du village de Vicques ».

**M. Martin Clerc** est partiellement satisfait.

En l'absence d'autres questions du Conseil général, **M. le Président** informe du dépôt d'un postulat par **Mme Louise Schaller** : « Assurer l'approvisionnement de Vermes en eau potable et intégrer Vermes au SEVT ».

L'objet est reconnu recevable par le Bureau et sera traité selon les dispositions des articles 30, 31 et 32 du règlement du Conseil général.

### 4. Réponse à la motion « Marquons notre attachement à la ville de Moutier »

[La réponse du Conseil communal](#) a été transmise par courriel en amont de la séance. **M. Clovis Chételat** ouvre la discussion. Comme la parole n'est pas demandée, il propose de poursuivre avec le point suivant.

## 5. Demande de prolongation du délai de réalisation du postulat « Renforcer l'attrait des mandats au Conseil communal »

**M. Claude-Alain Chapatte** rejoint la tribune :

« Le postulat adopté le 3 mai 2022 par le Conseil général chargeait le Conseil communal :

- D'établir une comparaison des pratiques de rétributions appliquées par d'autres communes de même taille ;
- D'étudier des variantes de réorganisation de l'exécutif ;
- De proposer des adaptations dans la rétribution des tâches effectuées par les membres de l'exécutif.

L'adaptation des salaires des membres du Conseil communal s'est faite avec l'acceptation du budget 2023, ce dont nous vous remercions.

Lors de la séance du 21 juin 2022, le Conseil communal proposait d'étudier les pistes suivantes :

- Un appui technique au Conseil communal et à l'administration ;
- Le passage de 7 à 5 membres pour rendre plus professionnelle la fonction ;
- Etudier les pistes suggérées dans le rapport de l'Association des communes suisses ;
- Améliorer la communication entre les autorités et la population.

Le Conseil communal a manqué de temps en ce début de législature pour vous présenter un rapport d'exécution complet. Il vous demande un délai jusqu'à la fin de l'année 2023 pour la présentation dudit rapport ».

### Décision :

Par un vote à main levée, le Conseil général **accepte à l'unanimité** la prolongation du délai de réalisation du postulat « Renforcer l'attrait des mandats au Conseil communal ».

## 6. Demande de prolongation du délai de réalisation du postulat « Un abribus dans chaque village »

Au tour de **M. Yvan Burri** de s'avancer à la tribune :

« Le texte du postulat fait la demande d'un abribus au minimum pour chaque village, le confort des usagers des transports publics en dépend. Le Conseil communal voit favorablement la demande faite dans ce postulat.

Si pour une réfection, respectivement la construction d'un nouveau quai dans le village de Corban ne présente pas de difficulté notoire parce que la Commune possède le terrain, il n'en est pas de même à Montsevelier. En effet, La Commune n'a pas de terrain près du centre du village et la configuration de la route avec des virages masqués ainsi que le fait que le bus circule dans des sens alternés complique passablement la chose. A Vermes nous étudions une synergie avec un abri sur le préau. A Vicques deux abribus seront posés dans les semaines qui viennent.

Lors du projet de l'abribus pourtant existant de la laiterie de Vicques, le Canton nous a obligé à une procédure lourde et fastidieuse.

Pour pouvoir vous répondre dans le détail, le Conseil communal vous demande une prolongation du traitement de ce postulat et vous en remercie d'avance ».

**Décision :**

Par un vote à main levée, le Conseil général **accepte à l'unanimité** la prolongation du délai de réalisation du postulat « Un abribus dans chaque village ».

**7. Statuer sur l'adhésion au centre régional de collecte et de valorisation des déchets (CCV)**

**M. Michel Arnoux** entre en matière :

« Vous avez reçu un rapport circonstancié du Conseil communal sur ce point. Je vais donc m'efforcer d'être le plus concis possible avec ces quelques compléments d'information ».

Débat de fond :

Le Conseil communal voit d'un bon œil la mise en place d'un concept de gestion régionale des déchets valorisables et est heureux que notre Commune puisse y participer. Il salue le caractère flexible et évolutif du concept proposé par le SEOD, ce qui nous a permis d'adapter l'offre à nos besoins spécifiques.

La convention qui vous est présentée est donc l'aboutissement d'un processus d'échanges au terme duquel le Conseil communal a finalement retenu le niveau de prestations 2 pour les localités de Corban, Montsevelier et Vermes au prix de 4.50 frs par habitant par an.

Le niveau de prestation retenu et son aire d'extension tiennent compte de la ferme volonté du Conseil communal de maîtriser les coûts de gestion des déchets tout en préservant notre propre centre de valorisation local, le Tritout, qui rappelons-le, coche à ce jour toutes les cases du concept d'économie circulaire prôné par les autorités cantonales en matière de gestion des déchets.

En outre, n'oublions pas que le Tritout constitue un investissement très conséquent pour la Commune, laquelle en récolte maintenant les "dividendes" non seulement en termes financiers mais également en termes d'image, le Tritout étant souvent cité en exemple.

Le Conseil communal souhaite poursuivre sur cette voie en préservant notre Tritout tout en participant à la solution régionale CCV grâce à la convention proposée ce jour.

J'ajouterais encore que le concept CCV permet à notre Commune d'adhérer en tout temps à un niveau de prestations supérieur ».

**M. le Président** ouvre la discussion.

Quelle différence de coût entre la proposition faite ce soir et la situation actuelle ? – *Joseph Zmoos*

Le Conseil communal n'a pas poussé si loin sa réflexion. Le prix de 4.50 frs par habitant (de Corban, Montsevelier et Vermes uniquement) a paru d'emblée très intéressant. Il faut aussi prendre en considération que plus aucun frais d'entretien ou de réparation des conteneurs ne sera à la charge de la Commune.

- *M. Claude-Alain Chapatte*

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** propose que le Conseil général se prononce.

**Décision :**

Par un vote à main levée, le Conseil général **accepte à l'unanimité** d'adhérer au centre régional de collecte et de valorisation des déchets (CCV), et retient le niveau 2 de prestations uniquement pour les villages de Corban, Montsevelier et Vermes.

## 8. Statuer sur la fermeture des bureaux de vote à Corban, Montsevelier et Vermes

**M. Claude-Alain Chapatte** s'avance à la tribune pour l'entrée en matière :

« En toute transparence, le Conseil communal a déjà fait cette demande au Conseil général en 2018. La proposition de fermeture des bureaux de vote à Corban, Montsevelier et Vermes, jugée prématurée, avait été refusée. Je reviens ce soir en espérant trouver un accueil favorable ».

Débat de fond :

Il convient de rappeler que la Commune ne forme désormais qu'une seule circonscription électorale et les communes jurassiennes fusionnées ont toutes renoncé au maintien de plusieurs locaux de vote. Courrendlin a d'ailleurs fait ce choix dès sa fusion avec Vellerat et Rebeuvelier.

Pour notre Commune, le vote à l'urne dans les villages de Corban, Montsevelier et Vermes représente 7% des votes exprimés.

Selon le Conseil communal, unanimement favorable, la proposition de fermeture est justifiée pour des raisons d'efficacité des ressources humaines tout d'abord. En effet, l'investissement conséquent du personnel administratif engendre une gestion souvent difficile du temps de travail pour permettre la bonne exécution des autres tâches inhérentes à l'administration.

Mais n'ayons pas peur de le dire, la raison est également financière. En effet, notre Commune est appelée à optimiser son fonctionnement et, bien que le Conseil communal comprenne que certains citoyens préfèrent toujours se rendre aux urnes dans leur village respectif, il se doit de se montrer pragmatique en envisageant une alternative qui va dans le sens de l'intérêt collectif.

Si la proposition est acceptée ce soir, une information aux citoyens sera faite par le biais du Val Terbi Info ainsi que par un tout-ménage. De plus, un flyer sera distribué aux votants à l'urne lors du scrutin du 18 juin prochain.

Rappelons encore qu'il sera possible de voter par correspondance jusqu'à 9h30 les dimanches de votation, et ceci dans les 4 villages.

La discussion est ouverte.

La sécurité des boîtes aux lettres est-elle assurée ? – *M. Martin Clerc*

Les boîtes ont toutes été changées elles sont fiables. – *M. Claude-Alain Chapatte*

Vicques serait le seul village dans lequel le vote à l'urne resterait possible ? L'idée d'un tournus a-t-elle été envisagée ? - *Mme Catherine Wolff*

Mon idée n'est pas de supprimer le bureau de vote à Vicques mais j'imagine que les bases légales jurassiennes imposent au moins un bureau de vote. Je constate que ce sera à Vicques. – *M. Patrick Cerf*

Force est de constater que Vicques est tout de même du lieu le mieux centré. De plus, le lieu de travail du personnel est Vicques et le pourcentage de votants à l'urne proportionnellement au nombre d'habitants, y est le plus élevé. - *M. Claude-Alain Chapatte*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** propose de passer au vote.

**Décision :**

Par un vote à main levée, le Conseil général **accepte par 15 voix contre 5**, la fermeture des bureaux de vote à Corban, Montsevelier et Vermes.

## 9. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de M. Victor Benareau dans le cadre d'une demande de naturalisation ordinaire

**M. le Maire** poursuit avec le point suivant :

Le Conseil général doit se prononcer sur la demande de **M. Victor Benareau**, né le 12 avril 2005 à Hyeres en France. Il aura donc 18 ans dans quelques jours.

La famille s'est établie en Suisse en 2017 et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, tous résident à Vicques.

**M. Victor Benareau** vit chez ses parents qui en ont encore la charge. Il suit actuellement des études au lycée à Porrentruy et durant son temps libre il aime pratiquer des activités sportives et plus particulièrement le vélo.

Depuis quelques temps, il pratique ce sport à haut niveau et il a été approché par l'équipe Swiss Cycling pour intégrer l'équipe nationale de cyclisme en tant que titulaire, ce qu'il fera dès qu'il aura obtenu sa naturalisation.

Si vous acceptez ce soir le droit de cité communal à ce jeune homme, notre Commune aura peut-être la chance de bientôt compter un champion suisse parmi ses citoyens !

En vue de transmettre ce dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, le Conseil communal vous recommande d'accorder le droit de cité communal à **M. Victor Benareau**. Selon le tarif des émoluments en vigueur, la somme de CHF 500.- plus les frais administratifs seront perçus pour le traitement du dossier.

**Décision :**

**A l'unanimité**, le Conseil général **octroie le droit de cité communal à M. Victor Benareau**.

Nous le félicitons et lui souhaitons beaucoup de plaisir et d'épanouissement dans notre Commune.

## 10. Présentation du programme de législature 2023-2027

**M. le Maire** souhaite ensuite présenter le programme de législature tel que le Conseil communal l'a imaginé. Il s'agit d'un travail collégial qui a défini un cadre d'action général. Il trace les lignes directrices de la présente législature. Sa mise en œuvre s'inscrit dans le souci d'un développement maîtrisé et durable de la Commune.

Dans cette déclaration d'intention figurent des projets déjà entamés, d'autres verront le jour et s'achèveront durant cette législature ; d'autres encore se profilent à plus longue échéance.

Les enjeux principaux sont les suivants :

- Maintenir la **cohésion sociale**, soutenir le développement et la coordination des activités sportives et culturelles
- Poursuivre une **gestion efficace des finances**, viser un état financier sain et équilibré, tenant compte des investissements actuels et futurs.
- Soutenir une **politique énergétique** favorisant les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et accompagner les citoyens dans la transition énergétique.
- Assurer des **prestations publiques** de qualité.

Les actions sont ensuite détaillées par dicastère. Les conseillers communaux répondent aux éventuelles questions.

**M. le Maire** informe que [le programme complet](#) sera disponible sur le site internet dès demain.

## 11. Communications

### 11.1 Maison de l'enfance

---

**M. Samuel Rohrbach** s'avance à la tribune pour cette première information :

« Nous étudions actuellement l'ouverture d'une antenne de la Maison de l'enfance destinée aux enfants en âge de scolarité UAPE dans les locaux de l'école de Corban. L'intérêt est là.

Nous avons en premier lieu pris langue avec les autres communes du haut Val Terbi qui s'y sont montrées favorables.

Les locaux ont été visités et moyennant quelques menus travaux, ils seront adéquats et ce, sans porter préjudice à l'enseignement étant donné qu'il y a six salles pour deux classes.

La demande d'ouverture est actuellement déposée auprès du canton. Si celui-ci donne son feu vert, l'ouverture pourrait se faire à la rentrée d'août ».

### 11.2 Villa Romaine

---

**M. Samuel Rohrbach** poursuit :

« En 2011, un pavillon d'exposition et d'information était construit sur le site de la Villa Romaine à l'initiative d'un groupe de bénévoles et grâce à de généreux donateurs. Afin de faire connaître le site, une fête romaine y avait même été organisée pour la première fois sur le territoire jurassien. Aujourd'hui, ce site archéologique, témoin de notre histoire, mériterait une mise en valeur et un entretien, en particulier son pavillon qui abrite une maquette du site et divers objets retrouvés lors des fouilles et qui s'ouvre ponctuellement pour des visites.

Si vous êtes passionné d'histoire ou d'archéologie et souhaitez vous investir au sein d'un groupe de travail pour mener une réflexion sur l'avenir du site, vous pouvez contacter le secrétariat communal ».

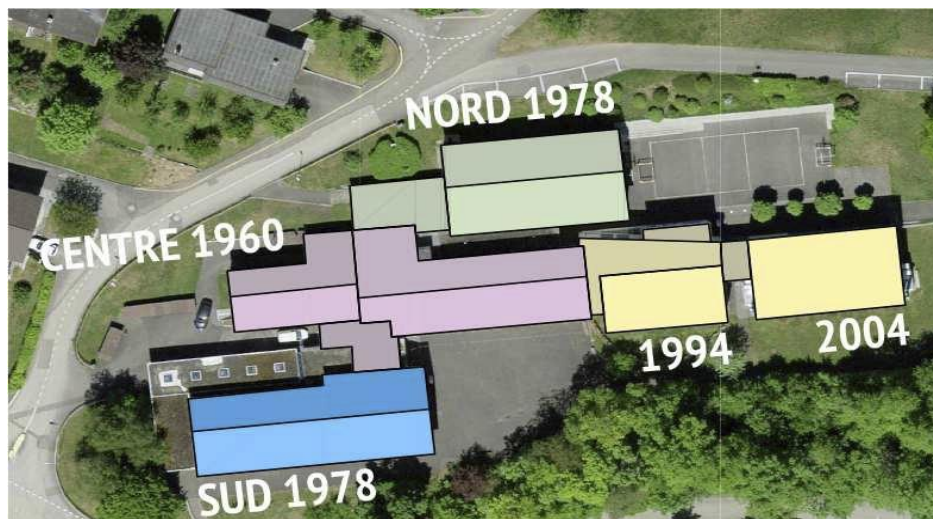
### 11.3 Rénovations Ecole secondaire du Val Terbi (ESVT)

---

Pour cette information, **Mme Elisabeth Dennert** monte à la tribune :

« L'Ecole secondaire du Val Terbi a été construite en plusieurs étapes. Au fil des ans, des travaux ont été effectués selon les besoins.





Pour rappel, un crédit cadre de 3,6 millions de francs a été accepté par les différents organes compétents en 2021. Quatre axes ont été définis :

- rénovation intérieure
- assainissement de la halle de gymnastique
- assainissement énergétique
- réaménagement des extérieurs

Pour suivre ces différentes phases, une commission de construction a été créée.

En 2022 une classe témoin a été ouverte et actuellement, la rénovation de la halle de gymnastique est en cours. La fin des travaux est prévue d'ici avril et l'inauguration aura lieu le 2 juin prochain dès 18h00. Vous y êtes cordialement invité(e)s ».

**Mme Elisabeth Dennert** profite que la parole lui soit donnée pour informer qu'étant en charge du dicastère des Ecoles et Loisirs, elle représente la Commune dans diverses commissions. Elle est suppléée par M. Samuel Rohrbach. Toutefois, ce dernier étant à la direction de l'ESVT, c'est M. Pierre Lovis qui assume la suppléance au comité de l'ESVT.

#### **11.4 Nouvel adressage des rues de Vermes**

---

**M. Christophe Fleury**, conseiller communal, rejoint la tribune et à l'aide d'une présentation sur grand écran, donne les explications suivantes :

La situation actuelle à Vermes n'est pas satisfaisante. Force est de constater une absence de panneaux indicateurs de rue et l'absence de numérotation des maisons par rue. Suite à l'intervention de Mme Catherine Wolff au Conseil général en 2018, l'administration a revu la dénomination des rues et la numérotation de tous les bâtiments de Vermes. L'objectif étant d'attribuer des nouveaux numéros selon une systématique afin que les bâtiments soient facilement localisables pour les visites, les livraisons, les services de secours, la police, la poste, le service des soins à domicile.

Pour y parvenir, l'administration s'est appuyée sur les normes d'adressage des bâtiments définies par la Confédération en respectant les bases légales en la matière. Ces règles d'exécution sont notamment détaillées dans la recommandation fédérale concernant l'adressage des bâtiments et l'orthographe des noms de rues.

Plusieurs étapes ont été réalisées : visites sur place, recensement des bâtiments, ébauche d'une nouvelle numérotation, validation du projet par les services cantonaux, consultation de la poste et de l'ECA Jura.

Au sujet de la numérotation des bâtiments par rue, la même logique a été appliquée partout : les bâtiments qui se trouvent à droite porteront des numéros pairs et ceux se trouvant à gauche des numéros impairs.

Cette phase étant terminée, il y a lieu maintenant de réfléchir à la signalisation des rues à mettre en place (plaque de rue). Tous les habitants devront être informés du nouvel adressage de leur bâtiment. L'administration devra également faire modifier les adresses au cadastre, au registre foncier, au service des contributions, au contrôle des habitants, à l'ECA, à la Poste. Il est prévu de réaliser tout cela en automne 2023.

Les changements principaux engendrent une nouvelle liste d'adressage. Les noms des rues ont été conservés dans la mesure du possible. La Route Principale fait son apparition et remplace les dénominations « Bas du Village », « Milieu du Village », « Au Sacy ». Une seconde modification est celle de nommer le tronçon à la sortie du village en direction du « Bächle », en « Route des Prévôtois ».

Les autres rues garderont, dans l'ensemble, leur nom actuel. Seules quelques corrections ont été apportées pour permettre plus de compréhension et une certaine logique, cela débouche sur un changement de rue pour certains bâtiments. Par exemple, « La Rivatte » qui est un tout petit tronçon est ajouté à « Route de Mervelier » pour former une seule rue. Il a fallu corriger également certaines incohérences. Par exemple : Un bâtiment ayant comme adresse « La Condemne » alors que son entrée se trouve dans la rue « Chemin du Montaigu »

En conclusion chaque bâtiment de Vermes sera identifiable pour toutes les personnes qui doivent s'y rendre. Et je profite de remercier l'administration communale pour l'important travail de fourmis réalisé ! »

## **11.5 Etat d'avancement du plan d'aménagement local**

---

**M. Christophe Fleury**, poursuit avec ce point :

« En mars de l'année dernière, j'informais le Conseil général de l'état de l'avancement des travaux en lien avec la révision du PAL de notre Commune.

Pour rappel, les premières réflexions des autorités communales datent de 2016. Le 21.11.2017 une séance d'information publique marque le début des travaux. Le projet de révision a été présenté au CG le 05.02.2019.

La présentation du projet à la population a été faite le 20.08.2020. La révision du PAL a fait l'objet d'une vaste démarche participative comprenant de nombreuses rencontres avec les propriétaires concernés par les changements d'affectation de leurs parcelles (environ 150 séances).

Le 17.11.2020 le dossier est déposé au SDT pour examen préalable par les différents services cantonaux (ENV/SIN/OCC/ECR/SDT). Cet examen fait l'objet d'un rapport déposé le 01.07.2021. Plus de 70 demandes à traiter (préciser les options choisies, expliquer les extensions de la zone à bâtir, etc...).

Une séance de travail avec le SDT le 07.09.2021 a permis de répondre aux différentes questions et de compléter les documents. L'entrée en vigueur du périmètre réservé aux eaux a nécessité des adaptations et des contrôles supplémentaires.

Le dossier complet a pu être contrôlé une dernière fois par le SDT afin de vérifier que les remarques émises lors de l'examen préalable ont été correctement prises en compte.

Finalement vers la mi-mars de cette année, le SDT a donné son « feu vert » en autorisant le dépôt public. Celui-ci aura lieu du 21 avril au 22 mai prochain.

Un article sera publié dans le prochain Val Terbi Info, et le sujet étant d'importance, la population sera informée par un tout-ménage spécifique. Le plan de zones, le règlement communal sur les constructions et le plan des dangers naturels seront consultables au bureau communal.

Après le dépôt public et au terme des séances de conciliation en cas d'oppositions, le dossier sera soumis au corps électoral pour adoption vers la fin 2023 si tout va bien ».

**M. Clovis Chételat** remercie les différents intervenants pour leurs explications.

## **11.6 Mérites sportifs jurassiens 2022**

---

**M. le Président** informe que récemment s'est déroulée à Delémont la cérémonie des Mérites sportifs jurassiens 2022.

Deux de nos citoyens se sont vus récompenser. Il s'agit de M. Noé Pretalli et Mme Sarah Forster à qui nous adressons nos sincères félicitations !

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été traité, **M. le Président** remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur donne d'ores et déjà rendez-vous le 20 juin pour la prochaine séance.

La séance est levée 20h40.

Vicques, le 28 mars 2023

### **AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Clovis Chételat  
Président

Sylvie Koller  
Secrétaire